



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 46/2023 – 7.5

Date : 28 décembre 2023

Objet : **SIEGIF : Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public**

Depuis plusieurs années, la Commune de Cerny poursuit une politique d'effacement des réseaux et d'implantation de lanternes de style pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, et afin d'atteindre les objectifs publics de « prévention, limitation et suppression » des nuisances lumineuses, tels qu'inscrits dans le Code de l'Environnement.

C'est ainsi que dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux prévus en 2024, dans le Hameau de Montmirault, la municipalité envisage la rénovation de l'éclairage public par le remplacement des lanternes SODIUM par des lanternes à LED.

La rénovation des éclairages extérieurs permet la préservation et la gestion économe des ressources du territoire, tout en assurant la sécurité des déplacements, des personnes et des biens et le confort des usagers sur l'espace public. Conformément aux préconisations du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les prescriptions techniques envisagées sont respectueuses de la trame noire qui permet aux espèces nocturnes de vivre et de se déplacer.

Les travaux concernent la rue des Houches, la rue Pigeolet, la rue de l'abbaye et la rue de Montmirault.

L'opération relative à la rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans le cadre des objectifs de la politique « économies d'énergie et énergies renouvelables » du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF). A ce titre, il est susceptible d'attribuer une subvention.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE, en vue du remplacement de lanternes SODIUM par des lanternes à LED, la subvention « Rénovation de l'éclairage public », susceptible d'être attribuée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF), à hauteur de 14 000,00€,

FIXE le plan de financement de l'opération de rénovation de l'éclairage public, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme global de travaux d'un montant total de 565 679,45 € HT (678 815.34 € TTC), comme suit :

	HT	TVA 20%	TTC
Travaux de requalification Hameau de Montmirault (hors rénovation énergétique de l'éclairage)	536 029,45€	107 205,89€	643 235,34€
Rénovation énergétique de l'éclairage	29 650,00€	5 930,00€	35 580,00€
TOTAL DEPENSES	565 679,45€	113 135,89€	678 815,34€
Subvention CD.91 (37,12 %)			251 944,00€
Subvention SIEGIF sollicitée (2,06 %)			14 000,00€
Autofinancement communal (60,82 %)			412 871,34€
TOTAL RECETTES	565 679,45€	113 135,89 €	678 815,34 €

FIXE les échéanciers de réalisation de la façon suivante :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de la commande	Date prévisionnelle de la livraison
Rénovation de l'éclairage public	A la notification de l'attribution de la subvention	31 août 2024

DÉPENSES	Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de versement du solde
Rénovation de l'éclairage public	-	3 ^{ème} trimestre 2024

PRÉCISE que la subvention n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la mairie,

PREND ACTE que les travaux de remplacement des lanternes SODIUM par des lanternes à LED, ne devront pas être commencés avant l'envoi de la notification d'attribution par le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF),

S'ENGAGE à communiquer et valoriser le projet et le montant de l'aide apportée, ainsi qu'à faire état de cette aide dans les supports de communication de la commune,

DIT que la dépense correspondante à la réalisation de l'opération sera inscrite au Budget primitif 2024 de la collectivité,

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

